

PROCEDURE D'INSCRIPTION

DEMANDE D'INSCRIPTION par la famille

Documents à joindre au dossier :

- ◆ dossier de demande d'inscription dûment rempli et signé.
- ◆ une lettre de motivation (*intentions précises de la demande d'inscription, la formation spirituelle, et tout autre renseignement que vous jugez utile de faire connaître*).
- ◆ photocopie du livret de famille (*toutes les pages remplies*) ou acte de naissance.
- ◆ 1 photo d'identité à coller sur le dossier.
- ◆ photocopies des bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année en cours.
- ◆ 1 chèque bancaire ou postal séparé, établi à l'ordre de : **O.G.E.C. Notre Dame de Sion** de **35 €** pour frais d'ouverture de dossier (*cette somme reste acquise à l'école quelle que soit la décision prise*).

**Votre demande sera prise en compte uniquement si
toutes ces pièces sont dans le dossier.**

INSTRUCTION DU DOSSIER par l'Etablissement

**Après consultation du dossier et en fonction des places disponibles,
vous recevrez :**

➤ **une proposition de rendez-vous pour un entretien**

**Sinon, votre dossier est placé sur liste d'attente et il vous revient de
contacter l'école afin de connaître l'évolution de votre demande. Vous
devez nous envoyer régulièrement les bulletins scolaires.**

INSCRIPTION

1.) La demande d'inscription est enregistrée après entretien, accord du chef d'établissement et réception sous quinzaine des pièces complémentaires qui vous seront demandées.

2.) L'inscription deviendra définitive à la réception du bulletin du troisième trimestre, de l'avis de passage, du certificat de radiation et pour les enfants provenant d'établissement privé, d'un exeat.